Envoyé en préfecture le 28/01/2026
Reçu en préfecture le 28/01/2026
Publié le
ID : 035-213501893-20260122-2026_01_06-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTGERMONT (ILLE-ET-VILAINE)

Délibération n° **2026 – 01 - 06** - Séance du 22 Janvier 2026

En exercice : **20**

Présents : **14**

Qui ont pris part à la délibération : **16**

Date de la convocation : **15 janvier 2026**

Date de l'affichage : **15 janvier 2026**

L'An deux mille vingt-six, le **jeudi vingt-deux janvier** à **vingt** heures **trente**, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de **Monsieur Laurent PRIZÉ, Maire**, au sein du lieu habituel de ses séances, après avoir été convoqué, conformément à l'article L. 2121 - 10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents : Laurent PRIZÉ, David MAURUGEON, Hervé LHERMITTE, Florence HUGUENIN, Stéphane GUILLOU, Rémy GENDROT, Delphine COËTMEUR, Bertrand GUITTON, Bertrand MARCHERON, Dominique RICHARD, Véronique TAVERNIER, Nathalie LE DÉVÉHAT, Jean-Yves QUÉLENNEC, Jérôme MARQUET (21h06).

Excusés : Isabelle LOMMERT, (pouv à Florence HUGUENIN), Caroline GAVARD (pouv à Jean-Yves QUÉLENNEC), Aurélie de la MOTTE ROUGE, Anne-Sophie DESMOTS.

Absents : Sylvain ROBERT, Léonce GUIÉNO,

Secrétaire de séance : Nathalie Le DÉVÉHAT

ZAC DES PETITS PRÉS : SUPPRESSION DE LA ZAC DES PETITS PRÉS

La ZAC des Petits Prés a été créée par délibération du conseil municipal en date du 09 octobre 2008.

Vu le Code Général des collectivités territoriales.
Vu l'article R 311.12 du code de l'urbanisme.
Vu la délibération du 09 octobre 2008 créant la ZAC des Petits Prés.
Vu le rapport de présentation des motifs de la suppression de la ZAC en annexe.
Considérant que la réalisation de cette ZAC a été confiée à Territoires Publics, en qualité d'aménageur.
Considérant que les programmes et les aménagements de la ZAC des Petits Prés ont été réalisés.
Considérant la délibération du 22/01/2026 n° 2026-01-06, validant le bilan de clôture de ladite ZAC,

Aujourd'hui il n'existe plus de projet d'aménagement ou de construction sur ce site et donc l'achèvement de l'opération d'aménagement doit être constaté.

Considérant que les constructions dans le périmètre de la ZAC sont déjà soumises au règlement PLUi,

Envoyé en préfecture le 28/01/2026
Reçu en préfecture le 28/01/2026
Publié le
ID : 035-213501893-20260122-2026_01_06-DE

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Donne un avis favorable pour la suppression de la Zone d'Aménagement Concerté des Petits Prés
- Autorise le Maire à signer tous les éléments liés à cette affaire

Pour extrait certifié conforme

La secrétaire de séance
Nathalie Le DÉVÉHAT

Le Maire
Laurent PRIZÉ